

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|--|---|
| Identificateur de produit | DEVCON® DFense Blok™ Resin |
| Autres moyens d'identification | |
| SKU# | 0053 |
| Usage recommandé | Non disponible. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Nom de la société | ITW Performance Polymers |
| Adresse | 35 Brownridge Rd Unité 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 |
| Personne-ressource | Service à la clientèle |
| Numéro de téléphone | 978-777-1100 |
| Télécopieur | |
| Courriel | |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 800-424-9300 |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | | |
|--------------------------|--|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|-------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mention de danger | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection. |
| Intervention | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---|-------------------------|-----------------------------|----------|
| Bauxite | | 92797-42-7 | 60 - 100 |
| Phenol Polymer With Formaldehyde, Glycidyl Ether | | 28064-14-4 | 10 - 30 |
| Résine époxyde :--reaction Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin) | Résine époxyde | 25068-38-6 | 7 - 13 |
| 2-PROPENENITRILE POLYMER WITH 1,3-BUTADIENE, CARBOXY-TERMINATED POLYMER WITH 2,2'-[(2,2-DIMETHYL-1,3-PROPAN EDIYL)BIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE] | | 68909-14-8 | 0.1 - 1 |
| 1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-dimé thylpropane | | 17557-23-2 | 0.1 - 1 |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer | | | 1 - 5 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Solide.

État physique

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Faible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

| | |
|---|--------------------------------|
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 245 °C (473 °F) estimation |
| Point d'éclair | 485.0 °C (905.0 °F) estimation |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Densité | 2.21 g/cm3 Mixed material |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Densité | 2.21 Mixed material |
| COV | 0 g/l |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).
Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Non disponible.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 28-Mai-2019

Date de la révision 16-Juin-2022

Version n° 05

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | DEVCON® DFense Blok™ Hardener |
| Autres moyens d'identification | |
| SKU# | 5203 |
| Usage recommandé | Non disponible. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Nom de la société | ITW Performance Polymers |
| Adresse | 35 Brownridge Rd Unité 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 |
| Personne-ressource | Service à la clientèle |
| Numéro de téléphone | 978-777-1100 |
| Télécopieur | |
| Courriel | |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 800-424-9300 |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|--|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë, par inhalation | Catégorie 4 |
| | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation respiratoire | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1A |
| | Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Intervention | EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Stockage | Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | 83.03 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 84.38 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 89.1 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 89.74 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|----------|
| 4-tert-Butylphénol | | 98-54-4 | 3 - 7 |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE | | 1477-55-0 | 3 - 7 |
| DIÉTHYLÈNETRIAMINE | | 111-40-0 | 1 - 5 |
| TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE | | 25513-64-8 | 1 - 5 |
| N-(Aminoéthyl)pipérazine | | 140-31-8 | 0.1 - 1 |
| PIPÉRAZINE | | 110-85-0 | 0.1 - 1 |
| DIOXYDE DE TITANE | DIOXYDE DE TITANE | 13463-67-7 | 0.1 - 1 |
| 2,2',2''-Nitrilotriéthanol | | 102-71-6 | 0.1 - 1 |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer | | | 60 - 100 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. |
| Contact avec la peau | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Difficultés respiratoires. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. |

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------------|------|----------------------|-------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 5 mg/m ³ | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m ³ | |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------|-------------------------------|
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.018 ppm | |
| PIPERAZINE (CAS 110-85-0) | TWA | 0.03 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur | |
|---|---------|-----------|--|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 5 mg/m3 | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 4.2 mg/m3 | |
| | | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m3 | |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.1 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------|----------------------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 5 mg/m3 | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 3 mg/m3 | Fraction respirable. |
| | | 10 mg/m3 | Poussières totales. |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.1 mg/m3 | |
| PIPERAZINE (CAS 110-85-0) | STEL | 1 mg/m3 | |
| | TWA | 0.3 mg/m3 | |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------|-------------------------------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 5 mg/m3 | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m3 | |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.018 ppm | |
| PIPERAZINE (CAS 110-85-0) | TWA | 0.03 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------------|------|-----------|-------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 3.1 mg/m3 | |
| | | 0.5 ppm | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------|-------------------------------|
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.1 mg/m3 | |
| PIPERAZINE (CAS 110-85-0) | TWA | 0.03 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------|---------------------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | TWA | 5 mg/m3 | |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | TWA | 4.2 mg/m3 | |
| | | 1 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m3 | Poussières totales. |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.1 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants | Type | Valeur |
|---|------------|-----------|
| TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6) | 15 minutes | 10 mg/m3 |
| | 8 heures | 5 mg/m3 |
| DIETHYLENETRIAMINE (CAS 111-40-0) | 15 minutes | 2 ppm |
| | 8 heures | 1 ppm |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | 15 minutes | 20 mg/m3 |
| | 8 heures | 10 mg/m3 |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Plafond | 0.1 mg/m3 |

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau.

| | |
|--|--|
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques |
| Autre | Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|--------------------------------|
| Apparence | Solide. |
| État physique | Solide. |
| Forme | Solide. |
| Couleur | Ambre |
| Odeur | Ammoniacale. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | 100.0 °C (212.0 °F) estimation |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |

| | |
|--|-----------------------------------|
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Densité | 1.03 g/cm ³ estimation |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Pourcentage de matières volatiles | 0.4 % estimation |
| Densité | 1.03 estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Contact avec la peau | Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion | Provoque des brûlures du tube digestif. |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Difficultés respiratoires. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---------|----------------------|
| 2,2',2''-Nitritriéthanol (CAS 102-71-6) | | |

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 20000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 8 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

PIPÉRAZINE ET SES SELS, FRACTION INHALABLE ET VAPEUR, EN TANT QUE PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0)

Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

| | |
|---|----------|
| 2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) | Irritant |
| DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) | Irritant |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | Irritant |
| M-XYLENE-ALPHA,ALPHA'-DIAMINE (CAS 1477-55-0) | Irritant |

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS 111-40-0) | Peut causer une sensibilisation |
|-----------------------------------|---------------------------------|

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0) | Sensibilisation cutanée |
|---------------------------|-------------------------|

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0) | Sensibilisation respiratoire |
|---------------------------|------------------------------|

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

| | |
|---|------------------|
| 2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) | Sensibilisateur. |
|---|------------------|

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité**Carcinogènes selon l'ACGIH**

| | |
|------------------------------------|---|
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
| PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

| | |
|------------------------------------|--|
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
| PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

| | |
|---|--|
| 2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) | 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
| DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) | 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. |

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation**Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau**

| | |
|----------------------------|-------|
| 2,2',2''-Nitrilotriéthanol | -1 |
| PIPÉRAZINE | -1.17 |

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

| | |
|--|---|
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN3263 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Diéthylènetriamine, Triméthylhexaméthylènediamine), Limited Quantity |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 8 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | III |
| Dangers environnementaux | Non disponible. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3263 |
| UN proper shipping name | Corrosive solid, basic, organic, n.o.s. (Diethylenetriamine, TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 8L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

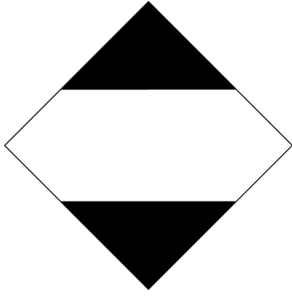
IMDG

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3263 |
| UN proper shipping name | CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (Diethylenetriamine, TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE), Limited Quantity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | F-A, S-B |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

IATA





15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 19-Juillet-2022

Date de la révision 21-Juillet-2022

Version n° 02

Avis de non-responsabilité ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision Contrôle de l'exposition/protection individuelle: Protection respiratoire